

COMPTE RENDU du 19 novembre 2018 à 20 h 30

Présents : Mme Nathalie DURAND - M. Gilles MORGUE - Mme Marie-Pierre COQUELET - M. Patrick LEPETIT - Mme Béatrice CREPISSON - Mme Soline TEISSERENC - M. Lilian ROBIN - Mme Chantal CASSAN - Elisabeth RANC - M. David ROZOT - M. Frédéric RICHARD - M. René TARDY-JEUNOT - M. Gérard VALLET

Absent : M. Frédéric RICHARD (arrivée à 20 h 48)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre COQUELET

Approbation du procès verbal rendu du conseil municipal du 7 novembre 2018 : *Votants : 12, Pour : 12*

DELIBERATIONS :

20 h 48 : Arrivée de M. Frédéric RICHARD, le conseil municipal délibère à 13.

1°) Plan Local d'Urbanisme :

- Approbation du projet Plan Local d'Urbanisme :
Après discussion, Mme le Maire donne lecture de la délibération
Votants : 13, Pour : 12, Abstention : 1
- Instauration du Droit de Prémption Urbain : Lecture de la délibération et présentation de la carte affichée en salle du Conseil municipal. Le zonage a été défini en fonction des zones urbaines et à urbaniser.
Votants : 13, Pour : 13
- Approbation du zonage d'assainissement : Dans le même temps que l'approbation du PLU, le conseil municipal doit approuver le zonage pour l'assainissement.
Votants : 13, Pour : 13

2°) Diagnostic des réseaux d'assainissement : demande de subvention

Mme le Maire et Gilles MORGUE donnent des explications sur le diagnostic des réseaux d'assainissement qui sera plus précis que le zonage d'assainissement. Il y a lieu de délibérer afin d'obtenir un fort taux de subvention à savoir 80 % (Département)

Votants : 13, Pour : 13

3°) Décisions modificatives :

2315/0152 Voirie 2017	- 1 676.98 €	Article 202 Opération 120	+ 1 676.98 €
020 Dépenses imprévues	- 5 000.00 €	Article 202 Opération 120	+ 5 000.00 €

Votants : 13, Pour : 13

4°) Questions diverses :

Travaux : informations sur les travaux de salle de tennis de table, M. ROZOT indique les précautions à prendre notamment pour le parking et la sécurité autour de l'école.

Travaux de la traverse : Mme RANC se renseigne sur la mise en place de l'abri bus et réclame un panneau pour limiter la vitesse à 70 km/h sur la déviation mise en place.

Repas CCAS : samedi 1^{er} décembre.

Recrutement lancé pour le remplacement de l'agent technique, le départ de Denis MILLARD est fixé au 31/03/2019.

Mme le Maire demande qu'on réactive les dossiers pour le bureau du Maire et le mur du cimetière.

La séance est levée à 22 h 10.